



XXXXXX PV stationnement - Frais abusifs?

Par **aced**, le **02/12/2019** à **14:48**

Bonjour,

En septembre j'ai loué un véhicule de tourisme à Menton dans les Alpes Maritimes.
Un matin j'ai eu un PV de stationnement que j'ai signalé à la personne de l'agence en restituant le véhicule.

J'ai reçu la semaine dernière de la part d'xxxxxx le détail de ce FPS (forfait post-stationnement) de 17€.

Le problème est que le loueur me rajoute 35€ de "frais administratifs" pour un total de 52€ qui me sera en plus directement débité sur ma carte bleue.

Je suis retourné voir l'agence qui m'a répondu: "nous n'avons pas la main là-dessus, tout est centralisé, etc....."

Je trouve un peu abusif le fait de plus que tripler le montant de l'amende ainsi que le débit automatique sur ma CB.

Tout ça est-il bien légal? Ai-je des recours?

Un grand merci.

Par **LESEMAPHORE**, le **03/12/2019** à **20:07**

Bonjour

-Vous avez signé un contrat de location qui doit contenir cette clause et son montant .

-Vous avez communiqué vos références bancaires

-votre banque n'est pas sérieuse en ne vous avertissant pas immédiatement sur votre mobile d'un retrait non autorisé par vous .

-vous n'avez pas respecté les conditions de stationnement .

Concluez vous même .

Nb : cette partie du forum traite du droit penal routier pas du code monetaire , du commerce de la consommation ou du code civil .

Par **aced**, le **04/12/2019** à **16:38**

Bonjour,

Merci pour votre réponse et votre grande amabilité....

Effectivement dans la faq du site internet, des frais de dossier sont mentionnés sans en préciser le montant. Par ailleurs page 26 d'un document en comptant 72, il fait bien état de frais toujours sans en préciser le montant.

Je ne conteste absolument pas le fait d'être dans mon tort, de devoir payer une amende et même des frais inhérents. C'est tout à fait logique. C'est surtout le montant de ces frais que je trouve abusif.

Toutes mes excuses pour ne pas avoir posté dans la bonne catégorie.

Bonne soirée